

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. MARTIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma survenu le 6 septembre 2017 - Attribution de subvention

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma a frappé lourdement les Antilles et particulièrement les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. 95 % du territoire a été détruit et plusieurs personnes ont perdu la vie lors de cet événement d'une ampleur sans précédent.

La Ville de Dijon ne saurait rester étrangère au mouvement de solidarité qui s'est exprimé lors de cette catastrophe, notamment par l'intermédiaire des associations et organismes humanitaires, parmi lesquelles l'association « Secouristes sans Frontières » délégation de Bourgogne et l'Association Départementale de Protection Civile de Côte d'Or. Ces associations situées à Dijon viennent en aide aux victimes de catastrophes naturelles partout dans le monde.

Elles proposent en outre un secourisme d'urgence très spécialisé pour agir dans les cas de détresse les plus imprévisibles et les plus meurtriers tels que les tremblements de terre, les inondations, les ouragans ou les éruptions volcaniques.

Deux équipes de secouristes sont parties en direction de Saint Martin via la Guadeloupe avec près d'une tonne de matériel d'urgence dont 250 kilos de médicaments afin de porter assistance aux sinistrés. Pour mener à bien leur mission, l'association « Secouristes sans Frontières » délégation de Bourgogne et l'Association Départementale de Protection Civile de Côte d'Or sollicitent une aide exceptionnelle auprès de la Ville.

Compte tenu de l'importance du travail qui a été accompli par ces associations et de l'ampleur considérable de la catastrophe pour les Antilles, je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à chacune des associations précitées.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 20 000 € en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma survenu le 6 septembre 2017 ;
- 2 - dire que cette aide sera versée à hauteur de 10 000 € à l'association « Secouristes sans Frontières » délégation de Bourgogne et de 10 000 € à l'Association Départementale de Protection Civile de Côte d'Or ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ